

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0859

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Bron - Lyon

Objet : Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0859**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Bron - Lyon

Objet : Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

En application des articles L 571-13 et R 571-70 et suivants du code de l'environnement, l'aérodrome de Bron dispose d'une CCE, créée par arrêté préfectoral.

La CCE est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle est consultée sur la modification ou la révision du plan d'exposition au bruit (PEB). Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions. La CCE coordonne, le cas échéant, la rédaction des documents écrits qui formalisent les engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome, en vue d'assurer la maîtrise des nuisances liées à cette exploitation.

Elle assure, notamment, le suivi de la mise en œuvre des chartes de qualité de l'environnement et en matière de bruit dû au transport aérien. Elle peut saisir l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) de toute question environnementale et de toute demande d'étude ou d'expertise.

La CCE de l'aérodrome de Lyon-Bron a été instituée en 1977. La Métropole de Lyon est compétente en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les Communes suivantes sont concernées par les zones A, B et C du PEB de l'aéroport de Lyon-Bron : Chassieu, Bron, Décines-Charpieu, Saint-Priest et Vaulx-en-Velin. La zone D concerne, en plus, les Communes de Mions et Villeurbanne.

II - Modalités de représentation

Présidée par le Préfet, la CCE de l'aérodrome de Lyon-Bron est constituée de représentants des collectivités locales, des professions aéronautiques et des associations concernées par le PEB.

Sa composition est arrêtée par décision préfectorale, et répartie sa composition en 3 collèges de 6 sièges chacun, dotés de membres titulaires et suppléants :

1° - Au titre des professions aéronautiques :

- un représentant des personnels navigation-aérienne,
- 3 représentants des usagers de l'aérodrome,
- 2 représentants de l'exploitant de l'aérodrome-aéroports de Lyon sur proposition de l'exploitant.

2° - Au titre des représentants des collectivités locales :

- 5 représentants de la Métropole,
- un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3° - Au titre des associations :

- 6 représentants des associations de riverains de l'aérodrome désignés, sur proposition des associations de riverains déclarées, par le Préfet présidant la commission.

Le nombre des représentants siégeant à la commission au titre des 3 catégories ci-dessus est fixé par arrêté préfectoral. Des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Par délibérations du Conseil n° 2020-0061 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0412 du 25 janvier 2021, la Métropole a désigné :

Titulaires	Suppléants
1 - Véronique MOREIRA	1 - Nathalie DEHAN
2 - Matthieu VIEIRA	2 - Izzet DOGANEL
3 - Dominique CREDOZ	3 - Jean-Michel LONGUEVAL
4 - Catherine CREUZE	4 - Nicole SIBEUD
5 - Jérémie BREAUD	5 - Nathalie BRAMET-REYNAUD

Dans le prolongement du 2^{ème} tour de scrutin relatif au renouvellement général des conseils régionaux intervenu le 27 juin 2021, monsieur Jérémie Breaud a été élu Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En application de la législation limitant le cumul des mandats, monsieur Jérémie Breaud a démissionné de son mandat de Conseiller de la Métropole, laissant, en conséquence, un siège de titulaire vacant au sein de la CCE de l'aérodrome de Lyon-Bron.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne :

a) - madame Nathalie BRAMET-REYNAUD en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la CCE de l'aérodrome Lyon-Bron,

b) - madame Doriane CORSALE en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein au sein de la CCE de l'aérodrome Lyon-Bron, en remplacement de madame Nathalie BRAMET-REYNAUD, désignée titulaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267558-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
